

## Au-dessus des lois...

### La Gazette – Courrier de lecteur - Stanislas F. - 30/01/12

On croit rêver. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, déclare que Marc Ravalomanana n'attendra pas une quelconque loi d'amnistie pour rentrer car « l'amnistie ne le concerne pas ». Un président d'institution défend ainsi l'indéfendable, l'impunité à la tête du client. Il serait en effet intéressant que Mamy Rakotoarivelo explique à l'opinion publique par quelle opération miraculeuse son patron pourrait être délivré du boulet d'une condamnation à perpétuité pour le carnage du 7 février 2009. Prudent, mais à retardement, il rajoute que « d'ailleurs, toutes les voies de recours ne sont pas épuisées ». Ainsi Marc Ravalomanana aurait déposé des recours contre des verdicts d'une cour criminelle ordinaire qu'il devrait ne pas reconnaître. Pour l'instant, ce n'est pas prouvé. On sait le peu de cas que Marc Ravalomanana fait de la Justice. Un éminent juriste, Honoré Rakotomanana, président du Sénat, sous le régime de Didier Ratsiraka, vient à la rescousse et déclare à l'AFP que « les condamnations sont sujettes à caution, car décidées et prononcées en son absence ». Et que « s'il fait opposition, il doit être rejugé ». Il en remet une couche et parle de la nécessité d'une « juridiction d'exception » pour le président déchu. En matière de justice, Marc Ravalomanana est victime de ses propres turpitudes. Il a fait condamner un président, Didier Ratsiraka, un Premier ministre, Tantely Andrianarivo et Pierrot Rajaonarivelo par de simples juridictions de droit commun. Il y avait urgence à l'issue de la crise de 2002, comme à l'heure actuelle. Il n'était pas alors question d'attendre une Haute Cour de Justice qui n'existe pas.

La Troïka verse dans le même travers. Il est consternant qu'elle pousse aussi fermement au respect de l'esprit et de la Feuille de route et qu'elle soit la première à donner le mauvais exemple. Donner « une priorité immédiate » au vote de la loi d'amnistie avant le 29 février, signifie légiférer à la va-vite et pour les besoins d'une cause. En clair, la Troïka conseille d'instrumentaliser les dispositions légales au bénéfice d'une personnalité et au besoin, qu'on les bouscule. La fin justifie les moyens. Elle exige que Marc Ravalomanana soit amnistié par tous les moyens et des formations politiques malgaches d'applaudir.

Elle fait fi de la Feuille de route qui stipule la mise en place d'un Conseil national pour la Réconciliation (CNR) et, surtout, le respect de la loi (d'amnistie) en vigueur à Madagascar et des formations politiques d'y adhérer. En imposant une date butoir, la Troïka se conduit en proconsul d'un nouvel empire continental, l'Afrique du Sud. Elle tient pour acquis que Marc Ravalomanana sera amnistié. Et si le Parlement refuse ? Les parlementaires, s'ils ont le moindre bon sens, refuseront d'ouvrir la page d'une nouvelle crise. Décider une amnistie, c'est parier sur l'avenir. C'est une épreuve de confiance. Ils ne devraient pas être obnubilés par une prochaine sortie de crise, oubliant que dans la précipitation de la Troïka à blanchir Ravalomanana, ils ouvriront pour plus tard les portes à des crises encore plus graves qui conduiront le pays à sa perte.

Le refus de l'impunité n'est pas d'ordre moral, mais une mesure de salut public. Car, en fait, on dirait que la Troïka veut des élections où s'affronteront un citoyen à scandales et un citoyen scandalisé. On ne peut avoir confiance en des voleurs ou des assassins pour gérer la Cité. Marc Ravalomanana a donné pendant des années des preuves de son manque de respect pour la parole donnée ou les promesses écrites et les lois. Les Accords de Dakar I restent encore en travers de la gorge de Ratsiraka. Chef de l'Etat, Ravalomanana affaibli l'Etat en foulant au pied les textes qui le régissent. Il l'a dépouillé de toute autorité et fait de Madagascar un Etat-potiche qui ne fait peur à personne, surtout les criminels à col blanc ou aux mains sales.

L'amnistie votée sans tenir compte de ces paramètres serait le plus dangereux des laxismes. Mais notre classe politique ne peut s'en prendre qu'à elle-même. Quand on s'empresse d'accourir chaque fois que Pretoria siffle, il ne faut pas s'étonner que Madagascar soit traité comme un moins que rien. On opine et on gobe sans piper mot les « non matures » et autres « irresponsables » qu'on nous lance à la figure. On devrait comprendre aussi que ces gens-là ont d'autres chats à fouetter. Dans le cas de la réunion de la commission ministérielle de l'Union africaine, qui a débuté jeudi, c'est le conflit d'ordre pétrolier entre Khartoum et le Soudan du sud ou la rébellion touarègue et le terrorisme de la bande Sahelo-Saharienne qui constituent les plats de résistance. Madagascar, c'est la petite soucoupe de cacahuètes à grignoter avant de passer à table.

Que savent donc le Malawi et la Zambie sur un Madagascar qu'ils ne connaissent pas ? Quant au géant qui joue au gendarme du continent, il s'intéresse plus à la présidence de l'Union africaine qu'à des irresponsables. A bas Jean Ping, et vive Kasazama Dlamini-Zuma, ministre de l'Intérieur et ex-femme de Jacob Zuma. Alors, si on pensait un peu à nous et qu'on passe aux élections sans l'avis de ces gens qui

nous méprisent. En 2002, l'Union africaine n'a reconnu le régime Ravalomanana qu'un an après tout le monde et elle a attendu des élections « unilatérales » pour y procéder.

Source : [http://www.lagazette-dji.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=19262&Itemid=55](http://www.lagazette-dji.com/index.php?option=com_content&task=view&id=19262&Itemid=55)